

L'ACTU DEPARTEMENTALE MENSUELLE SNEP-FSU 28 – N°4 Avril 2026

Chère/cher collègue,

Tu trouveras ci-dessous les actualités du SNEP-FSU 28 du mois d'avril 2026 :

***Conseil Départemental de l'éducation nationale (CDEN) Mardi 7 avril Chartres**

Déterminé.e.s, lors du CDEN de ce Mardi 7 avril, vos représentants FSU ont à nouveau alerté l'ensemble de la communauté éducative sur la nécessité de changer de cap pour nos élèves de l'Education Nationale.



Membres de la délégation FSU 28 CDEN 10 avril

Nous avons pu y avancer nos arguments :

- pas une baisse démographique mais des coupes budgétaires !
- urgence de réduire les effectifs par classe mais les établissements n'ont pas assez de marge pour le faire : urgent d'abonder les dotations notamment des collèges mobilisés depuis début février (vote en CA, audience, grève/collèges morts...)
- nécessité d'annuler plusieurs suppressions de poste vu les besoins dans les disciplines (en particulier en physique et en anglais),

- besoin également d'annuler des compléments de service trop loin ou inutile (car transformation d'HSA permettrait de faire l'intégralité du service dans un seul établissement...)

Le SNEP-FSU 28 est intervenu, entre autres, pour les infrastructures sportives du projet du nouveau collège Anatole France, à Châteaudun.

L'administration ne prévoit aucune construction/rénovation mais l'utilisation de l'actuel gymnase. Le SNEP-FSU déplore ce choix, vu sa vétusté. Ce projet, de nouveau collège, devrait offrir la possibilité de doter les infrastructures sportives nécessaires et adaptées pour une EPS de qualité.

**CDEN : Le CDEN est une instance consultative pour l'organisation et de fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Le CDEN est le lieu où nos représentants peuvent faire entendre les demandes de nos écoles/EPLE et de notre profession (en termes de moyens ou d'objectifs du système éducatif) auprès du Préfet, du Président du Conseil Général, de l'Inspecteur d'Académie, des parents d'élèves, des élus locaux, qui siègent dans cette instance...*

*Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail -départementale (F3SCT-D) 26 mars 2026 Chartres

La 2ème F3SCT-D*¹ de cette année scolaire s'est tenue le jeudi 26 mars 2026.



Les sujets traités principalement ont été :

- « l'égalité professionnelle, la diversité et la lutte contre les discriminations »
- les Fiches RSST de juillet à décembre 2025
- Retour sur le GT amiante
- CR de la rencontre avec les coordonnateurs PAS.

La FSU 28 a dénoncé les conditions de travail et la dégradation de l'état de santé du personnel de l'EN

La FSU 28 ainsi que les deux autres organisations syndicales qui siègent cette instance ont émis plusieurs avis concernant le sujet de l'amiante ainsi que le PAS.

** F3SCT: La Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail a pour compétences : la protection de la santé physique et mentale des personnels. les conditions d'hygiène et de sécurité des personnels dans leur travail.*

MOBILISATION 1 er mai 2026



Le premier mai c'est NOTRE journée, la journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs et des travailleuses, la seule journée chômée et payée, fêtée dans 163 pays du monde. Nos manifestations cette année seront l'occasion de fêter cette victoire et d'alerter solennellement politiques et patronat : **on ne TOUCHE pas au 1er mai !**

Tu trouveras au bout de ce [lien](#) les appels à manifester le 1er mai à Chartres, Dreux et Châteaudun, ainsi que le communiqué national de la FSU

Adhérer au SNEP FSU, c'est jouer collectif !



Se syndiquer c'est faire preuve de solidarité, c'est s'unir pour être plus fort ! Ta syndicalisation nous permet d'avoir du temps pour agir, d'avoir des moyens financiers pour vous accompagner au mieux et d'organiser des événements (stages, formations, ...)

N'hésite pas à adhérer au SNEP FSU 28 afin de défendre le collectif...collectivement !

Alors nous comptons sur toi comme tu peux compter sur nous en cas de problème : SYNDIQUE -TOI au SNEP-FSU !

(J'adhère au SNEP en cliquant [ici](#))